

Séminaire de l'Assemblée des Départements de France
du 17 décembre 2008
Résolution des 102 Présidents de Conseils généraux

Depuis 4 ans, l'ADF a engagé une réflexion sur le Département du XXIème siècle, dans une démarche de « Projet ».

Le séminaire des 102 Présidents des conseils généraux, qui s'est tenu ce jour à Paris, constitue une nouvelle étape importante dans l'élaboration de positions convergentes.

Ce projet de l'ADF constitue désormais une contribution dense et incontournable à verser à la réflexion engagée sur la réforme de l'organisation territoriale de la République.

Trois principes généraux se dégagent préalablement et unanimement :

Le Département est identifié comme étant désormais le lieu des politiques publiques de proximité, collectivité pivot des solidarités sociales et des solidarités territoriales.

Pour assumer cette double mission, la clause générale de compétence reste l'outil indispensable, à l'inverse d'une spécialisation des départements dans leurs seules compétences sociales qui leur ferait perdre leur rôle de collectivités locales pour les transformer en simples agences de prestations pour le compte de l'Etat.

La clause de compétence générale ne peut être le luxe des plus riches. La recherche d'une meilleure péréquation entre les territoires est donc essentielle. L'ADF fera des propositions sur cette question plutôt que d'attendre une formule proposée par d'autres.

Les Présidents sont unanimes pour rejeter le principe de fusion entre régions et départements.

Les présidents des conseils généraux considèrent également que l'organisation territoriale est aujourd'hui constituée de trois niveaux de collectivités territoriales, ayant tous leur légitimité : les communes et leurs groupements, les départements et les régions.

Ces trois niveaux s'organisent en deux « couples » territoriaux :

- Celui constitué par les communes et leurs groupements et les départements, soit un bloc de collectivités liées par l'exercice de compétences de proximité,
- Celui constitué par les régions et Etat, avec une dimension évidemment européenne.

Chaque couple a sa spécificité. Ce qui est clair c'est que notre organisation a besoin de départements puissants comme de régions fortes, tournées vers le niveau européen.

Les départements réaffirment la force de leurs liens aux communes et à leurs groupements.

Enfin les 102 Présidents de Conseils généraux constatent la mise en place, à l'occasion de la RGPP, d'un nouveau modèle d'organisation de l'Etat territorial régionalisé. Cette logique se retrouve dans la réorganisation récente des administrations préfectorales, mais également dans les projets de réforme de grandes politiques publiques telles que celle sur la santé.

L'ADF estime qu'il faut en profiter pour renforcer les départements, en supprimant les directions de l'Etat correspondant à des compétences désormais transférées (DDAS, DDJS, par exemple). Ces services doivent être repris intégralement par les services départementaux.

Le sujet de la clarification des compétences est complexe, mais il existe de grandes convergences entre Présidents :

1. **Il faut une pause dans les transferts.** Même si des négociations peuvent s'opérer dans le champ des compétences en partie déjà transférées pour améliorer ces transferts et les rationaliser (les intendants des collèges, le pouvoir réglementaire lié aux compétences) mais cette harmonisation doit aller de pair avec une réelle compensation financière des transferts.

2. Plus que la notion de « chef de file », les Présidents estiment qu'il faut parler de **contractualisation**, de conventionnement, ou de partenariat.

3. En ce qui concerne le développement économique, il y a une possibilité d'aboutir dans le cadre d'une **véritable complémentarité Région – Département**.

Aux départements les infrastructures d'accueil, aux Régions les aides directes, l'animation et la prospection doivent relever d'une discussion entre collectivités.

4. Concernant la question du bloc « éducation », les présidents sont unanimes pour dire que la gestion des collèges et des compétences qui y sont rattachées (transports scolaires) doivent demeurer des responsabilités des départements. En ce qui concerne les lycées, les avis sont partagés, mais une majorité se dégage pour que la Région demeure l'opérateur par cohérence avec la carte des filières et avec la compétence « formation ».

5. Les Présidents de Conseils généraux sont également unanimes pour rappeler que le principe « qui paye commande » doit s'appliquer aux services de secours et d'incendie. Il ne saurait demeurer concernant ces services deux autorités. Dans ces conditions, la grande majorité demande que **les SDIS soient « étatisés »**.

Finances et fiscalité locales : une bonne unanimité

1. Les Présidents de Conseils généraux rappellent **l'urgence d'une réforme de la fiscalité locale** dont l'objectif est d'en améliorer la lisibilité pour les contribuables, et de retrouver une véritable autonomie financière des collectivités locales. Cette réforme doit être

concomitante de la clarification des compétences. Elle doit bien faire la différence entre ce qui relève de la fiscalité et ce qui correspond aux dotations de l'Etat.

2. Cette réforme fiscale **doit reposer sur une spécialisation des impôts avec un véritable panier d'impôts** pour éviter d'être dépendants d'une ou de deux taxes. Il faut que demeure un « impôt économique » dans ce panier. En outre, les Présidents sont unanimes pour réclamer l'affectation d'une part d'impôt national, la CSG par exemple, qui corresponde au financement des politiques de solidarité.

3. Sur les questions relatives aux financements croisés et aux cofinancements, les présidents proposent d'étudier la possibilité de **limiter le financement entre collectivités en réservant les financements aux collectivités « supra »**. Ainsi, une commune pourrait voir son projet financé au mieux par l'intercommunalité, le département, la région, l'Etat et l'Europe. Le département ne pourrait faire financer ses projets que par la région, l'Etat et l'Europe. L'Etat au final ne pourrait plus appeler les collectivités en cofinancement mais seulement l'Europe.

Ce dispositif de simplification répond en outre à la volonté des Présidents de voir l'Etat arrêter de faire un chantage aux financements des collectivités pour investir sur les territoires dans ses compétences propres (infrastructures, sécurité, santé, etc.) ou pour la mise en œuvre de ses politiques régaliennes. Un groupe de travail de l'ADF viendra confirmer ce dispositif.

Les questions sur la démocratie locale font convergence

Tous les Présidents sont favorables au renouvellement en une seule fois du Conseil général, au maintien du scrutin uninominal à deux tours et au redécoupage des cantons pour une meilleure prise en compte du phénomène urbain. Si cette position est très majoritaire, nous devons être en mesure de proposer que les Conseillers généraux élus en 2011 le soient pour 3 ans, et qu'en 2014 intervienne un renouvellement intégral sur la base de cantons redécoupés pour mieux tenir compte du phénomène urbain.